

Introduction :

- Graves intempéries sur la commune : 250 ml d'eau tombée ; le PCS a été activé,
- Demande de classement de la commune en état de catastrophe naturelle. Le dossier est suivi par le sénateur Levi.
- Déclenchement de la procédure de calamité agricole. Cette procédure est gérée par l'Etat
- Remerciements du Maire aux employés communaux, secrétaires de mairie et cantonniers ainsi qu'aux élus présents sur le terrain. Remerciements au Grand Montauban ainsi qu'au Département.
- Estimatif 600k € de coût de remise en état de la commune. Le Grand Montauban a dégagé une enveloppe de 3000 k€ à partager entre plusieurs communes touchées par les intempéries.
- Nombreux contacts pris notamment avec le Grand Montauban, rapidement très présent sur le terrain, le Département. Contacts pris également avec le syndicat Aveyron Aval.
- Etat des points en souffrance sur la commune joint. Attention cette liste n'est pas exhaustive.

01 – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE

OK. RAS (Rien à signaler)

POUR	CONTRE	ABSTENTION	OK / NON OK
15	-	-	OK

02 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Décision n° 09-2025 du 19 Mai 2025 : non préemption sur le fonds de commerce situé 19 Grand'Rue d'Arduis et appartenant à M. Joris DEVOVE.

Commentaire : vente du fond de commerce. Un remplacement est prévu dans le courant de l'été.

03 – TARIF DES REPAS À LA CANTINE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

Pour l'année scolaire 2024/2025, le tarif du repas à la cantine a été établi à :

- 3,75 € pour les enfants,
- 5,20 € pour les adultes.

Le coût de revient d'un repas est de 8,65 € en 2024 contre 8.42 € en 2023.

Vote : réactualiser les tarifs de la cantine pour la prochaine rentrée scolaire 2025/2026 :

- 3,80 € pour les enfants,
- 5,25 € pour les adultes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	OK / NON OK
15	-	-	OK

Commentaire : Il n'est pas prévu d'appliquer le coefficient familial.

04 – TARIF DU TEMPS PÉRISCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

Bilan financier du périscolaire pour l'année 2024 :

Coût ALAE (personnel et autres charges) : 76 239 € (69 938 en 2023)

Coût garderie (personnel uniquement) : + 16 209 € (19 498 en 2023)

Participation CAF (estimation) - 35 666 € (33 437 en 2023)

Participation familles : - 9 733 € (10 023 en 2023)

Reste à la charge de la commune = 47 049 € (45 976 en 2023)

Vote : réactualiser les tarifs du périscolaire pour la prochaine rentrée scolaire 2025/2026 :

1ier enfant : 33

2nd enfant : 25

3eme enfant et + : 11

POUR	CONTRE	ABSTENTION	OK / NON OK
14	1	0	OK

Commentaire : Nous avons du personnel compétent et formé ce qui n'est pas toujours le cas ailleurs. Les tarifs pratiqués par la commune de Lamothe Capdeville sont très compétitifs. Le fond de soutien risque de disparaître à terme. Donc charge additionnelle à terme de 5K€ à supporter par la commune. Toutes les communes n'ont pas de périscolaire.

05 – AIDE D'URGENCE SUITE AU SINISTRE

Monsieur le Maire propose d'octroyer une aide exceptionnelle d'urgence aux foyers ayant subi de très gros dégâts (maison détruite ou dévastée) suite aux intempéries du 19 mai.

Vote : Montant de l'aide exceptionnelle d'urgence octroyée aux foyers concernés : 2500 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION	OK / NON OK
15	-	-	OK

Commentaire : Le syndicat Aveyron Aval est en train de mener une étude sur le ruisseau. La mairie communiquera aux sinistrés d'autres contacts utiles sur la prévention des risques liés à son environnement.

Une expertise est en cours sur les ruisseaux mais il est rappelé que les ruisseaux sont privés et que c'est donc au propriétaire de les entretenir.

06 – QUESTIONS DIVERSES

1- Problème récurrent d'inondation au centre du village dans 3 habitations (maison de Monsieur Vergé, épicerie et de Monsieur Trojet).

L'assainissement de la commune est de la compétence du Grand Montauban.

Rendez-vous pris avec le directeur de la Saur (Romain Didier). Une expertise contradictoire est à venir.

Un clapet anti-retour pourrait être une solution.

Des travaux ont été réalisés sur le réseau. A noter que la section du pluvial est sous-dimensionnée entre l'épicerie et la sortie du village. Intervenir sur les réseaux est un investissement très lourd pour la commune.

Demander au Grand Montauban les expertises passées.

2- Les agriculteurs sinistrés

Les agriculteurs ont été fortement touchés par les intempéries.

Fossé à nettoyer.

Grosse problématique avec les arbres qui sont tombés dans les ruisseaux. Besoin de recenser les propriétaires autour des ruisseaux pour dégager les cours d'eau et éventuellement actionner les assurances.

L'impact financier pour la remise en état des ruisseaux et autres dégâts liés aux intempéries est conséquent.

Risque effondrement de la route près de la propriété de Monsieur Sueres.

3- Prévoir de communiquer à terme sur les bonnes pratiques individuelles en matière de gestion environnementale